



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement à risque (FCPR) ?

[Imprimer](#)

Le FCPR est un produit de gestion collective (OPC) composé en majorité de titres d'entreprises non cotées en bourse. C'est un fonds dit de « capital investissement. ». Il existe 3 catégories :

- les FCPR classiques,
- les FCPI (fonds commun de placement dans l'innovation),
- les FIP (fonds d'investissement de proximité).

Certains FCPR dits « allégés » ne peuvent s'adresser qu'à des investisseurs qualifiés.

Pour souscrire des parts de FCPR, vous devez impérativement vous référer à la période de souscription du fonds qui est prévue dans le document d'information.

Renseignez-vous bien sur les frais qui vous seront facturés.

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02